



<b>COMMUNE DE GENNES</b>	<b>DELIBERATION</b>
<p><i>Nombre de Conseillers :</i> <i>En exercice : 12</i> <i>Présents : 8</i> <i>Votants : 9</i></p> <p><i>Date de convocation :</i> 21/02/2025</p> <p><i>Date d'affichage :</i> 03/03/2025</p>	<p><b>Le vingt-sept février deux mille vingt-cinq à vingt heures</b>, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent</p> <p><b>Membres présents :</b> Dominique HENRY, Jean-Michel LHOMMÉE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ</p> <p><b>Membres excusés :</b> Michel JANNIN, procuration à Dominique HENRY Philippe GENILLOUX</p> <p><b>Membres absents :</b> Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Jérôme VILLEQUEZ</p>

### ➤ **250205 : Projet d'implantation d'un centre de flux télécom**

La société Nexloop France, opérateur national de fibre optique, déploie de nouveaux centres de flux télécom nécessaires à l'exploitation du réseau en réponse au besoin d'accroissement des usages numériques.

Une proposition a ainsi été faite à la commune de Gennes pour l'installation sur la parcelle communale AA 157, à proximité de l'Espace de la Combe d'Argent, d'un local télécom de données numériques destiné à l'accueil, l'installation et l'exploitation d'équipements informatiques et de communications électroniques, avec la pose d'un bâtiment préfabriqué d'une surface de plancher totale de 20 m2 sur une dalle en béton, et potentiellement d'un second bâtiment identique dans un deuxième temps si le besoin est confirmé.

Le projet a déjà fait l'objet d'une présentation en Conseil municipal le 5 décembre 2024, et des demandes de modification ont alors été émises auprès de Nexloop avant toute décision. Le descriptif du projet amendé a été adressé pour examen aux conseillers municipaux avant la séance du 27 février, et le maire présente en séance le projet amendé.

L'implantation est prévue sur un terrain de 115 m2 (10 m sur 11,50m), à détacher de la parcelle AA 157, à proximité du skate-park. Le terrain sera fermé par une clôture grillagée doublée d'une haie. L'accès au bâtiment, pour les visites de contrôle, se fera par le parking de l'Espace de la Combe d'Argent. Le projet est raccordé au réseau d'électricité et au réseau de fibre optique. Il ne nécessite pas de raccordement à l'eau potable ni au réseau assainissement.

Le prix de vente du terrain de 115 m2 est de 12 000 € net vendeur.

Après présentation et débat, le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable au projet. Il décide en conséquence :

- de charger le maire d'effectuer les démarches nécessaires à la vente du terrain : promesse de vente synallagmatique avec conditions suspensives, puis vente notariée, pour le prix indiqué de 12 000 € net vendeur.
- de valider le droit à la constitution d'une servitude de passage pour l'accès par le parking de l'espace de la Combe d'Argent.
- d'accepter une dépose anticipée de la demande d'autorisation de division parcellaire et de la déclaration préalable de travaux

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
L'original est signé par les membres présents.  
Copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture

Le maire  
Jean SIMONDON